

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SAINT-POURÇAIN-SUR-BESBRE

Par arrêté en date du 09 août 2022, et fixant l'ensemble des modalités de l'enquête publique, le Président de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de Saint-Pourçain-sur-Besbre.

Les caractéristiques principales de la carte communale sont les suivantes :

- avoir une croissance démographique raisonnée ;
- conforter le bourg et le Tronçais ;
- maintenir et soutenir les activités économiques stratégiques ;
- préserver le cadre de vie et la biodiversité ;
- affirmer le caractère agricole de la commune.

Monsieur Jean-Louis DUGNE a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 7 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 inclus.

Le dossier de projet d'élaboration de carte communale et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Pourçain-sur-Besbre pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique sera consultable au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la communauté de communes (<https://www.interco-abl.fr/territoire/urbanisme>).

Un poste informatique sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pour consultation du dossier et consignation des observations éventuelles.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Saint-Pourçain-sur-Besbre, les :**

- **mercredi 7 septembre 2022 de 9h à 12h ;**
- **jeudi 15 septembre 2022 de 9h à 12h ;**
- **samedi 24 septembre 2022 de 9h à 12h ;**
- **vendredi 7 octobre de 14h à 17h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles :

- sur le registre d'enquête en mairie de Saint Pourçain sur Besbre ;
- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Pourçain-sur-Besbre, 23 Route des Tilleuls 03290 Saint Pourçain sur Besbre en précisant « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur » ;
- à l'adresse électronique suivante [mairie-saint-pourcain-sur-besbre@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-pourcain-sur-besbre@wanadoo.fr) à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur en précisant l'objet « enquête publique de l'élaboration de la carte communale ».

L'autorité compétente responsable est Monsieur le Président de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

Toute personne, pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire et tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de Communes.